

BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Présentée à la C.L.E. du 7 janvier 2008

Conseil Général de la Haute-Loire

Direction de l'Espace rural
et du Développement local

Service Environnement
Tél : 04 71 07 43 50
Fax : 04 71 07 43 52
Courriel
serviceenvironnement@cg43.fr

Affaire suivie par : Valérie BADIOU

A. MODALITÉ D'ÉLABORATION ET CONTENUE DU BILAN D'ACTIVITÉ

L'article 15 du règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Loire amont adopté le 11 février 2005 précise :

« La C.L.E. établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous-bassins de sa compétence.

Ce rapport, transmis aux membres de la C.L.E. et à leurs suppléants au moins 10 jours avant la séance qui l'examinera, est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, aux Préfets des quatre départements concernés (Haute-Loire, Ardèche, Loire et Puy de Dôme) et au Comité de Bassin Loire Bretagne».

Le présent bilan d'activité est **établi pour les années 2005, 2006 et 2007**, la Commission Locale de l'Eau ne s'étant pas réunie depuis le 11 février 2005.

B. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Démarrage de la phase d'élaboration

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) Loire amont, instance spécifique chargée de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du S.A.G.E., s'est réunie pour la première fois le 11 février 2005, marquant ainsi le **démarrage de la phase d'élaboration du S.A.G.E.** L'objet de la réunion était d'instituer la Commission, de valider son organisation (approbation d'un règlement intérieur) et d'élire son Président.

Ainsi, Michel JOUBERT, vice-président du Conseil Général, a été élu Président de la C.L.E..

Parallèlement, un **bureau a été mis en place** afin d'assister le Président dans ses fonctions. Ce bureau regroupe des représentants des collectivités territoriales, des usagers et des représentants de l'Etat. Une **cellule d'appui technique** et une **commission inter S.A.G.E. Loire amont – Ardèche** ont également été instituées.

Le **secrétariat administratif de la démarche et l'animation ont été confiés au Conseil Général.**

Cette structuration en place, l'animatrice du S.A.G.E., Valérie BADIOU, a travaillé sur la **méthodologie d'élaboration du schéma** avec les partenaires techniques associés à la démarche.

Lancement de la première phase : l'état des lieux et le diagnostic

Après validation par le bureau, la première phase, à savoir l'état des lieux / diagnostic, a pu être lancé.

Le **volet technique** a été mené en interne en 2006 et 2007 (collecte de données, synthèse bibliographique, rencontre d'acteurs) avec l'appui courant 2006 de deux stagiaires de niveau bac + 4 et bac + 5.

Il a par ailleurs été choisi de **faire appel à un spécialiste en médiation et concertation afin d'associer l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant à la démarche** et de définir des objectifs communs. Dans ce cadre, le Bureau a souhaité qu'une consultation soit lancée pour retenir le prestataire chargé de la médiation. Le marché correspondant est prévu sur trois ans et est à bons de commandes avec un seuil minimum évalué à 30 000 € HT et un seuil maximum à 120 000 € HT. Il a été signé le 24 mai 2006 avec le groupement CPIE du Velay – Geyser.

Plusieurs entretiens bilatéraux ont été menés dans ce cadre ainsi que quatre réunions publiques au dernier trimestre 2006.

L'ensemble de ce travail a été encadré par le bureau qui s'est réuni à deux reprises, en janvier et juin 2006.

Agencement des futures étapes

Fin 2006, une réflexion commune Conseil Général / CPIE du Velay / Geyser a conduit à une proposition pour l'agencement des futures étapes, sachant que :

- l'état des lieux / diagnostic réalisé en interne a montré les lacunes de connaissances sur certaines thématiques au cœur du S.A.G.E.,
- le partage des conclusions de l'état des lieux diagnostic est une étape indispensable et préalable à la définition des objectifs à atteindre sur le territoire,
- de fortes attentes d'information sur la démarche ont été exprimées par nos partenaires et le grand public.

Sur la base de ces constats :

- une **première étape de validation a été lancée**, auprès d'acteurs clefs du territoire (EDF, Chambre d'agriculture, structure animatrice du S.A.G.E. Ardèche (Syndicat Ardèche Claire)), de la cellule d'appui technique (réunie le 19 octobre 2007) et de la C.L.E. (réunie le 18 décembre 2007) : présentation de l'état des lieux et du diagnostic, des résultats des rencontres pilotées par Geyser et le CPIE, de planning et de la méthodologie de travail. Une réunion d'information de la commission inter-SAGE Ardèche Loire amont est ensuite prévue,
- la **poursuite du travail se fera début 2008 au sein de groupes thématiques** dont la constitution reposera sur les problématiques dégagées du diagnostic et sur les propositions de Geyser et du CPIE. Avant d'aborder la définition d'objectifs pour le territoire (vision prospective), un premier temps sera consacré au partage de l'état des lieux diagnostic et à la définition des études complémentaires. Leur objectif est multiple : approfondir les connaissances techniques sur certaines thématiques, accompagner les groupes de travail dans leur vision prospective par l'étude de plusieurs scénarios d'évolution et évaluer leur faisabilité technique, économique.

C. LIENS INTER – SAGE

Au mois de **novembre 2005 s'est réunie la Commission Inter-S.A.G.E. Loire amont - Ardèche**, commission qui a été créée spécialement compte-tenu de la forte imbrication entre les deux démarches de par l'existence du complexe hydro-électrique de Montpezat sur le haut-bassin de la Loire.

Par ailleurs, par courrier en date du 14 mars 2007, Monsieur Breyton, sous-Préfet d'Yssingeaux et DIPE de Haute-Loire a informé le Président de la C.L.E. de la réflexion conduite au sein de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. du Lignon du Velay concernant la gestion de la problématique de la ressource en eau de ce territoire, et plus particulièrement celle de l'alimentation en eau potable, et de la **nécessaire coordination entre les trois S.A.G.E. concernés, à savoir le S.A.G.E. Lignon du Velay, le S.A.G.E. Loire en Rhône Alpes et le S.A.G.E. Loire amont**, pour aborder les sujets complexes impactant les trois bassins versants (alimentation en eau potable, gestion des ouvrages hydroélectriques dont celui de Montpezat...).. Nous y avons répondu favorablement.

D. INFORMATION / COMMUNICATION / CONSULTATION

En 2005, une **identité visuelle** a enfin été conçue pour les correspondances de la Commission Locale de l'Eau.

Courant 2006, les **principales données du S.A.G.E. Loire amont ont été mises en ligne sur le site www.ode43.fr** de l'observatoire départemental de l'eau du Conseil Général de Haute Loire : carte d'identité, origine du projet, diagnostic, enjeux, état d'avancement.....

Mi 2007, le Président de la C.L.E. a également **relayé la consultation du comité de bassin sur les projets de S.D.A.G.E. et de programme de mesures** dans le cadre de la révision du S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) auprès du bureau de la C.L.E. du S.A.G.E..

Enfin, au dernier semestre 2007, **l'avis de la C.L.E. a été sollicité sur divers projets**, et le Président leur a adressé un courrier de réponse :

- projet de travaux du contournement du Puy-en-Velay, et en particulier le doublement de l'ouvrage de franchissement sur la Loire,
- révision des arrêtés d'autorisation des usines hydroélectriques du Vousse et du Vert situées sur la commune de Retournac.

E. RÉUNIONS

Le tableau ci-après présente les réunions qui se sont déroulées depuis début 2005 dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont :

Commission	Date
C.L.E.	11 février 2005
C.A.T.	2 août 2005
Bureau	31 août 2005
C.I.S. Ardèche – Loire amont	30 novembre 2005
Bureau	6 janvier 2006
Bureau	2 juin 2006
Réunion publique Brives Charensac	25 septembre 2006
Réunion publique Craponne	26 septembre 2006
Réunion publique Costaros	9 octobre 2006
Réunion publique Retournac	11 octobre 2006
C.A.T.	19 octobre 2007

F. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le tableau ci après récapitule les moyens humains et financiers dévolus à l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont pour les années 2005, 2006 et 2007.

En fonctionnement :

		2005	2006	2007
Fonctionnement	Moyens humains	Frais de personnel et de fonctionnement pour : - un ingénieur (30 ETP) - une secrétaire (15 ETP)	Frais de personnel et de fonctionnement pour : - un ingénieur (26 ETP) - une secrétaire (15 ETP)	<i>Frais de personnel et de fonctionnement pour :</i> <i>- un ingénieur (32 ETP)</i> <i>- une secrétaire (15 ETP)</i>
	Dépenses correspondantes	20 986.40 €	19 058.44 €	25 655 €
	Recettes correspondantes (de l'AELB)	10 493.20 € (50 %)	9 529.22 € (50 %)	12 827.50 € (50%)

En italique, les données basées sur du prévisionnel

En investissement, les dépenses ont été centrées en 2006 :

- 14 692 € pour les missions conduites dans le cadre du marché d'accompagnement du processus de négociation et de médiation (recettes de 8 815.20 € (60 %) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne),
- 760.66 € pour l'impression des affiches pour les réunions publiques.

G. Divers

Une nouvelle composition de la C.L.E. a été arrêtée par arrêté inter préfectoral n°2007-92 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau Du S.A.G.E Loire amont.

**Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau
Années 2005 - 2006 - 2007
Adopté par la Commission Locale de l'Eau le 7 janvier 2008**